

le cas de nombreux Indiens qui ont cru qu'ils pouvaient chasser à certaines époques et sur certains terrains et qui se sont aperçus que des lois ou des traités signés entre le gouvernement canadien et d'autres pays ne tenaient pas compte de ces droits qu'ils avaient été portés à considérer comme leurs au cours des années.

Dans ma circonscription, des Indiens ont été cités en justice pour inculpation de chasse illégale. L'une de ces causes a été portée devant la Cour suprême du Canada. En ce cas particulier, malheureusement, la Cour suprême, dans un jugement non unanime, a décidé que la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs abrogeait les traités avec les Indiens. Le gouvernement pense peut-être s'être pour l'instant tiré d'une situation pénible. Toutefois, les Indiens et nombre de députés dont je suis sont revenus à la charge bien des fois pour demander au gouvernement de renégocier avec le gouvernement des États-Unis la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Si la Cour suprême du Canada juge dans sa sagesse que cette loi abroge les traités que le premier ministre de notre pays dit reconnaître, je pense qu'il n'y a qu'une solution. Il faut renégocier le traité conclu avec les États-Unis et qui est censé abroger les traités conclus avec les Indiens. Quatre ans se sont écoulés et le gouvernement manifeste toujours son intention de renégocier ce traité.

Naturellement, il y a bien des cas de différends au sujet des terres en ce qui concerne les Indiens. Le gouvernement prétend avoir établi la Commission présidée par M. Lloyd Barber pour étudier les réclamations que les Indiens croient justifiées. Les Indiens ont bien étudié le Livre blanc du gouvernement. Ils ont constaté qu'ils ne l'aimaient pas et ont demandé au gouvernement de ne pas y donner suite pour l'instant. Mais, comme le député de Skeena l'a mentionné, en créant la Commission des réclamations le gouvernement est déjà revenu sur sa promesse de ne rien faire au sujet du Livre blanc avant que les Indiens n'y aient consenti.

De temps à autre, les ministériels nous parlent du grand intérêt que porte le gouvernement aux problèmes des Indiens. Comme je l'ai déjà dit, les Indiens ont formé des fraternités dans les provinces depuis quelques années. Ils ont conclu une entente avec le gouvernement en vertu de laquelle celui-ci leur accorde des subventions pour payer leurs frais d'administration. Je sais qu'au Manitoba, en particulier, la Fraternité des Indiens et son personnel accomplissent une besogne extraordinaire en ce sens qu'ils assurent la liaison entre les Indiens du Manitoba et le gouvernement fédéral. Mais, paraît-il, les subventions relatives à la dernière année financière auraient dû être versées à ces organismes il y a déjà des mois, au point où jeudi dernier, les bureaux de la Fraternité des Indiens du Manitoba avaient atteint la dernière limite et auraient dû suspendre leurs opérations si les sommes promises il y a plusieurs mois ne leur avaient été versées. On a soulevé la question à la Chambre et depuis ce temps, le gouvernement aurait, paraît-il, pris des dispositions pour que ces paiements soient versés aux bureaux de la Fraternité des Indiens, surtout à ceux du Manitoba. Il paraîtrait que d'autres organismes provinciaux auraient eu des difficultés semblables.

Au cours du débat sur la motion du député de Skeena, motion qui sera peut-être mise aux voix, nous devrions

demander pourquoi, avec tous les députés qui parlent sans cesse de l'intérêt qu'ils portent aux Indiens, il faut attendre un moment critique, alors qu'il y a une date limite à respecter pour garder un bureau ouvert, pour faire parvenir la somme prévue que le gouvernement aurait dû verser. A ce moment-là, le gouvernement a répondu qu'il n'avait pas suffisamment de renseignements pour lui permettre de verser ces subventions. Ce qui n'était pas le cas pour le Manitoba. Sauf erreur, la subvention du Manitoba et d'autres ont été retenues, même si les renseignements étaient disponibles, parce qu'un ou deux organismes dans d'autres régions n'avaient probablement pas fourni tous les renseignements exigés par le gouvernement. Donc, tous les bureaux de la Fraternité des Indiens qui avaient fourni tous les renseignements pertinents, et rempli toutes les exigences du gouvernement, ont été traités injustement.

● (5.50 p.m.)

Le député de High Park a également cité les émouvantes paroles du chef Dan George au sujet des droits garantis par traité. Il ne fait absolument aucun doute que certains de ces droits ne sont pas respectés. J'appuie donc la motion du député de Skeena et j'espère que la Chambre lui donnera son consentement unanime.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, je suis tout disposé à accuser aujourd'hui le gouvernement d'avoir nommé la Commission Barber dans le seul but de jeter de la poudre aux yeux des Indiens. En l'absence des documents dont la motion du député de Skeena demande le dépôt, je défie quiconque à la Chambre de prouver le contraire.

**M. Mahoney:** Asseyez-vous et écoutez un peu.

**M. Barnett:** Cette commission a été nommée par une résolution du comité du Conseil privé en décembre 1969. Ni les députés, ni aucun Indien du Canada ne savent ce qu'a fait M. Barber—s'il a fait quelque chose—depuis qu'il a été nommé en vertu de la loi sur les enquêtes. Le député de Skeena a dit qu'il est fort probable que M. Barber n'en sache rien lui-même. Je fais mienne cette déclaration. Ce faisant, je ne critique en rien M. Barber car, si l'on considère les circonstances dans lesquelles s'est effectuée sa nomination, il lui était évidemment impossible de faire du bon travail, même s'il l'avait voulu.

Pourquoi insinuer que le but de cette commission royale était de jeter de la poudre aux yeux à des Indiens du pays, ou de les induire en erreur? Je le fais pour une raison fondamentale, n'était-ce que pour celle-là, savoir que la Chambre n'a jamais reconnu que les Indiens ne possèdent aucun droit au pays. Elle n'a jamais admis que les indigènes du pays n'ont aucun droit du fait qu'ils habitaient le pays avant l'arrivée de nos ancêtres. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) l'a confirmé il n'y a pas très longtemps lorsqu'il a dit—et à maintes reprises—que toutes les terres des Territoires du Nord-Ouest appartenaient à la Couronne, ce qui signifie que la population esquimaude n'a même pas des droits de squatters sur les terres qu'ont habités leurs ancêtres pendant des siècles.